

Annexe 5 : projet avec l'école publique

Procédure d'annonce de projet concernant les établissements de l'enseignement obligatoire:

1. **Action ponctuelle** : pour toute action ponctuelle à destination des écoles publiques de l'enseignement obligatoire telle qu'une présentation d'instruments ou apparenté, l'école de la CEGM adresse sa proposition par courriel ou courrier directement auprès du directeur de l'établissement concerné. Une réponse est fournie dans un délai d'un mois. Lorsque l'action ponctuelle est validée par le directeur de l'établissement, une simple information doit être relayée par l'école de la CEGM à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ainsi qu'au Service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) via le formulaire en ligne.

2. **Projet** : pour tout projet pédagogique d'envergure ayant un impact structurel dans les écoles tel que orchestre en classe ou apparenté, ceux-ci doivent être portés en premier lieu à la connaissance du SESAC et de la DGEO en particulier au Service enseignement et évaluation (SEE) pour expertise et validation. Cette démarche est obligatoire avant tout contact avec des établissements scolaires. Le projet est à adresser à : CEGMprojets@edu.ge.ch et à sesac@etat.ge.ch via le formulaire en ligne. Une réponse est fournie dans un délai de deux mois minimum.

3. **Projet soumis à une demande de soutien financier (don, subvention, sponsoring)**: tout projet dont l'école de la CEGM souhaite adresser une demande de soutien financier en amont doit informer de sa demande la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le SESAC. Le projet ou dispositif est à adresser à : CEGMprojets@edu.ge.ch et sesac@etat.ge.ch via le formulaire en ligne.

Hormis les projets ponctuels, les projets doivent être déposés au plus tard le 30 mars pour une mise en œuvre à la rentrée.

Le suivi de chaque projet est déterminé dans le cadre du contrat de prestations au cas par cas en collaboration avec la direction d'établissement.

Procédure d'annonce de projet concernant les établissements de l'enseignement secondaire II :

Envoyer un courriel résumant le projet et précisant les écoles du DIP partenaires (tout document utile à annexer) à : sesac@etat.ge.ch

Résumé des procédures d'annonce de projet

Projet	Demande	Adressée à	Délais	Suivi
Action ponctuelle	Courrier ou courriel	Directeur de l'établissement	1 mois	Directeur de l'établissement Si réponse positive : information au Sesac et à la DGEO : https://ge.ch/sondage/index.php/848553/lang-fr
Projet pédagogique d'envergure	Formulaire http://edu.ge.ch/ep/arts/musique/ecoles-de-musique-et-associations	sesac@etat.ge.ch et DGEO : CEGMprojets@edu.ge.ch	Demande avant le 30 mars Réponse 2 mois au minimum	A définir selon le projet
Projet soumis à une demande de soutien financier	Formulaire http://edu.ge.ch/ep/arts/musique/ecoles-de-musique-et-associations	sesac@etat.ge.ch et DGEO : CEGMprojets@edu.ge.ch Avant d'entreprendre toute démarche auprès du fond	Demande avant le 30 mars Réponse 2 mois au minimum	A définir selon le projet
Projet avec le secondaire II	Courriel	sesac@etat.ge.ch	1 mois	A définir selon le projet